

N°13 Priorités à droite (PAD)

AVEC Signalisation



SANS Signalisation



Les usagers sortant d'un chemin de terre, non ouvert à la circulation publique, doivent céder le passage à tous les usagers de la route abordée. Dès lors qu'un chemin est ouvert à la circulation publique même s'il n'est pas goudronné, les règles de priorité habituelles s'appliquent.

Pour aborder une Priorité à droite :

→ Détecter d'abord l'intersection (balise d'intersection, fin de trottoir/accotement, nom de la rue, nom du village, buisson, ligne électrique, signal avancé, marquage au sol + panneau STOP/Cédez le passage)

→ Voir si intersection protégée ou non protégée (absence de signalisation)

→ Si NON PROTEGEE, PRIORITE A DROITE

* Pied au FREIN OBLIGATOIRE (avec ou sans freinage)

* Adapter l'allure et le rapport de vitesse à la visibilité

